



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2026/04/059

Institutions et vie politique – exercice des mandats locaux

OBJET : Indemnités de fonction des élus locaux avec majorations

Séance du 27 avril 2026

Date de convocation : 21 avril 2026

Membres en exercice : 33

31 présents – 33 votants

Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Nicolas MEIZONNET, maire en exercice.

Présents :

Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER, Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER, Mohammed TOUHAMI.

Absents ayant donné procuration :

Valérie POLLIN a donné pouvoir à Serge GARNIER

Farouk MOUSSA a donné pouvoir à Lucie HEURTIER

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Serge GARNIER a été élu à l'unanimité** (Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER (2), Mohammed TOUHAMI).

Suite délibération n° 2026/04/059

RAPPORTEUR : Nicolas MEIZONNET, maire

EXPOSE : Le conseil municipal vient de délibérer sur l'enveloppe indemnitaire de base et sa répartition.

Dans un second temps, il y a lieu que le conseil se prononce sur les majorations.

En effet, la Commune de Vauvert est éligible à la DSU.

Au titre de la précédente délibération, le maire et les adjoints bénéficient d'une indemnité à un taux inférieur au taux maximum de la strate. En corrélation avec les taux votés précédemment, les taux majorés au titre de la DSU s'établissent comme suit

Maire :	78,04 % (taux maximal 90 %)
1 ^{er} adjoint au maire	28,45 % (taux maximal 33 %)
Adjoints au maire :	24,23 % (taux maximal 33 %)
Conseiller municipal délégué au commerce et aux marchés :	24,23 %
Conseiller municipal délégué à la culture :	24,23 %
Autres conseillers municipaux ayant délégation :	2,92%.

Par ailleurs, la commune est chef-lieu de canton.

A ce titre, s'applique une majoration de 15% sur les taux hors majoration :

Maire :	86,84 %
1 ^{er} adjoint au maire :	32,15 %
Adjoints au maire :	27,38 %
Conseiller municipal délégué au commerce et aux marchés :	27,38 %
Conseiller municipal délégué à la culture :	27,38 %
Autres conseillers municipaux ayant délégation :	3,29 %.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants, Considérant que la Commune de Vauvert remplit les conditions dérogatoires prévues à l'article L.2123-22 alinéa 1 et 5 du Code général des collectivités territoriales,

Les indemnités s'expriment en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'adopter le régime d'indemnités des élus comme suit :

Maire :	86,84 %
1 ^{er} adjoint au maire :	32,15 %
Adjoints au maire :	27,38 %
Conseiller municipal délégué au commerce et aux marchés :	27,38 %
Conseiller municipal délégué à la culture :	27,38 %
Autres conseillers municipaux ayant délégation :	3,29 %.

La date d'effet de cette délibération est la date d'installation du conseil municipal, le 22 mars 2026.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

Suite délibération n° 2026/04/059

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Serge GARNIER



Le maire,

Nicolas MEIZONNET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026



ID : 030-213003411-20260428-DE202604_0059-DE